

**Extrait du  
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Identifiant juridique : BOI-BIC-RICI-10-30-07/03/2018

Date de publication : 07/03/2018

**BIC - Réductions et crédits d'impôt - Crédit d'impôt - Crédit d'impôt pour  
dépendances de prospection commerciale**

---

**Positionnement du document dans le plan :**

Conformément à l'[article 94 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018](#) qui abroge l'[article 244 quater H du code général des impôts \(CGI\)](#), les commentaires exprimés dans ce document ne trouvent plus à s'appliquer pour les périodes d'imposition et exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ils sont retirés à compter de la date de publication de la présente version.

Pour prendre connaissance des commentaires applicables antérieurement, consultez la version précédente dans l'onglet " Versions Publiées Du Document".



**AVERTISSEMENT**

Attention : Les liens cités par ce document vers les autres documents de la base ne sont pas versionnés, c'est-à-dire qu'ils renvoient vers la dernière version publiée du document ciblé. L'onglet "Versions" vous permet de consulter la doctrine en vigueur à une date donnée.